

Règlement de la TOMBOLA « FÊTE DE SAINT-VINCENT »

Organisée par l'APEL Saint Vincent Providence

Article 1 - Organisation

L'association APEL, de loi 1901, organise du 06/05/2019 au 03/06/2019, une tombola, pour financer les projets éducatifs et événements du groupe scolaire St Vincent.

Article 2 – Participants et conditions de participation

La tombola est ouverte à toutes personnes physiques majeures, ou mineures avec autorisation du tuteur légal résident en France Métropolitaine.

Toute personne, ayant acheté un ticket de tombola et/ou rempli le bulletin de participation peut participer à la tombola.

Les organisateurs de la « FETE DE SAINT-VINCENT » et les membres délivrant les bons de participation ne peuvent participer à cette tombola.

12 000 billets seront distribués et mises en vente au prix de 1€ par les élèves et/ou parents de l'école ainsi que du collège Saint Vincent participants à l'opération. Le taux de vente escompté est de 50%.

L'élimination immédiate du participant aura lieu si une tricherie est avérée.

Article 3 – Dotation

Les gagnants des tirages ne pourront en aucun cas, ni recevoir la contrepartie de leur lot en espèces, ni se voir autorisés à procéder à un échange contre un lot de même valeur ou non.

Les lots seront livrés en l'état, et l'APEL ne pourra être tenue pour responsable de tout défaut.

La tombola est dotée de 49 lots, d'une valeur globale de 2165,40 euros, conformément au tableau ci-après :

Lot N°	Descriptif	Valeur
1	Hoverboard EVERCROSS	140,00 €
2	Diner pour 2 au Carré + baby sitting 3h Kangourou Kids	180,00 €
3	Stage 15h enfant Anglais – Les petits bilingues	239,00 €
4	Stage 15h enfant Anglais – Les petits bilingues	239,00 €
5	Stage 15h enfant Anglais – Les petits bilingues	239,00 €
6	Stage 15h enfant Anglais – Les petits bilingues	239,00 €
7	Machine Sodastream	100,00 €
8	Baby sitting 3h Kangourou Kids	60,00 €
9	Entrée pour 1 enfant Futuroscope	37,00 €
10	Entrée pour 1 enfant Futuroscope	37,00 €
11	Lot de 2 bouteilles vin + Entrée pour 1 enfant - Planète Sauvage	35,90 €
12	Lot de 2 bouteilles vin + Entrée pour 1 enfant - Planète Sauvage	35,90 €
13	Bon d'achat Biocoop	30,00 €
14	Lot de 2 bouteilles vin + Entrée pour 1 enfant - Zoo de la Bourbansais	23,90 €
15	Lot de 2 bouteilles vin + Entrée pour 1 enfant - Zoo de la Bourbansais	23,90 €
16	Entrée pour 1 enfant Enigmaparc	23,00 €
17	Entrée pour 1 enfant Enigmaparc	23,00 €
18	Lot de 2 bouteilles vin + Invitation musée immersif Yves Rocher	20,90 €
19	Lot de 2 bouteilles vin + Invitation musée immersif Yves Rocher	20,90 €
20	Bon d'achat boucherie Boeuf Tricolore	20,00 €
21	Bon d'achat boucherie Boeuf Tricolore	20,00 €
22	Bon d'achat boucherie Boeuf Tricolore	20,00 €
23	Panier garni Chronodrive	20,00 €
24	Panier garni Chronodrive	20,00 €
25	Entrée pour 1 enfant – Zoo de Pont Scorff	12,90 €
26	Entrée pour 1 enfant – Zoo de Pont Scorff	12,90 €
27	Entrée pour 1 enfant – Zoo de Pont Scorff	12,90 €
28	Entrée pour 1 enfant – Zoo de Pont Scorff	12,90 €
29	Entrée pour 1 enfant – Zoo de Pont Scorff	12,90 €
30	Entrée pour 1 enfant – Zoo de Pont Scorff	12,90 €
31	Entrée pour 1 enfant – Zoo de Pont Scorff	12,90 €
32	Entrée pour 1 enfant – Zoo de Pont Scorff	12,90 €
33	Entrée pour 1 enfant – Zoo de Pont Scorff	12,90 €
34	Entrée pour 1 enfant – Zoo de Pont Scorff	12,90 €
35	Entrée pour 1 enfant – Zoo de Pont Scorff	12,90 €
36	Entrée pour 1 enfant – Zoo de Pont Scorff	12,90 €
37	Entrée pour 1 enfant – Zoo de Pont Scorff	12,90 €
38	Entrée pour 1 enfant – Zoo de Pont Scorff	12,90 €
39	Entrée pour 1 enfant – Zoo de Pont Scorff	12,90 €
40	Entrée pour 1 enfant – Zoo de Pont Scorff	12,90 €
41	Entrée pour 1 enfant – Zoo de Pont Scorff	12,90 €
42	Entrée pour 1 enfant – Zoo de Pont Scorff	12,90 €
43	Entrée pour 1 enfant – Zoo de Pont Scorff	12,90 €
44	Entrée pour 1 enfant – Zoo de Pont Scorff	12,90 €
45	Entrée pour 1 enfant - Grand Aquarium St Malo	12,00 €
46	Entrée pour 1 enfant - Grand Aquarium St Malo	12,00 €
47	Entrée pour 1 enfant - Grand Aquarium St Malo	12,00 €
48	Entrées pour 2 personnes - Eco Musée	12,00 €
49	Entrées pour 2 personnes - Eco Musée	12,00 €

Les lots non réclamés seront soit remis en jeu par l'organisateur soit annulés.

Article 4 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 14/06/2019, à 20H, à l'école Saint - Vincent, en présence d'un parent du bureau de l'APEL Saint-Vincent et de plusieurs témoins pour attester de sa conformité et de son bon déroulé.

Si le bon de participation est illisible, ou mal complété, celui-ci sera considéré comme nul, et un nouveau tirage sera réalisé pour déterminer le gagnant du lot.

S'il y a l'existence d'une tricherie avérée, le bulletin de la personne concernée sera retiré et considéré comme nul.

Article 5 – Retrait des lots

La date limite de retrait des lots est fixée au 29/06/18. Les personnes souhaitant récupérer leurs lot, qui ne se seront pas manifestées avant cette date se verront déchués de leur droit, et perdront la propriété du bien. L'association remettra en jeu lors de prochaines opérations, les lots non réclamés.

Les lots sont à retirer sur place.

La liste des gagnants sera affichée sur le site de l'APEL sous le lien :
<https://www.apelstvincent.fr/>

Article 6 – Limitation de responsabilité

L'association Apel Saint-Vincent se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas, les participants se verront remboursés du prix du bon de participation, sur présentation de ce dernier.

Article 7 – Contestation et litige

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par manuscrit, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à Mme SOUCHARD, Apel St Vincent, groupe scolaire St Vincent, 75 rue de Paris, 35000 RENNES .

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. **Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger le remboursement de ce dernier.**

Article 8 – Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, auprès de Mme LECOQ.

Il sera également consultable sur le site de l'APEL sous le lien suivant :

<https://www.apelstvincent.fr/>

Article 9 – Informations personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous vous informons qu'il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à la tombola.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participants bénéficient auprès de l'Organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant.